

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2022**

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**30 JUIN 2022**

**Table des matières**

	<b>Pages</b>
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 4
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7 - 8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 20

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

### Aux administrateurs de FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC

#### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 30 juin 2022, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 30 juin 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes de bienfaisance, l'organisme tire des produits de dons dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits et de l'excédent des produits sur les charges pour les exercices clos les 30 juin 2022 et 2021, ainsi qu'aux montants de l'actif et de l'actif net aux 30 juin 2022 et 2021.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

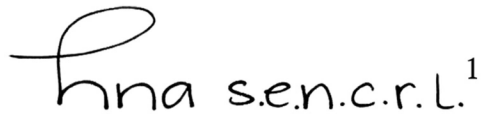
### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

hna s.e.n.c.r.l.<sup>1</sup>

Montréal  
Le 15 novembre 2022

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique no A134872

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**RÉSULTATS**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<b>2022</b>	2021 (redressé)
<b>PRODUITS</b>		
Activités-bénéfice et de financement	<b>630 802 \$</b>	947 459 \$
Apports en actions	<b>15 324</b>	15 331
Subventions	<b>13 147</b>	112 779
Apports d'instruments de musique	<b>13 027</b>	28 209
	<b>672 300</b>	1 103 778
<b>CHARGES</b>		
Attributions (note 14)	<b>474 928</b>	396 073
Salaires et charges sociales	<b>247 361</b>	241 525
Activités de financement	<b>41 239</b>	5 289
Activités-bénéfice	<b>41 219</b>	46 447
Frais de bureau	<b>38 565</b>	35 965
Frais de gestion de placements	<b>24 565</b>	18 993
Honoraires professionnels	<b>20 859</b>	14 071
Communications et relations publiques	<b>8 481</b>	-
Amortissement de l'actif incorporel	<b>6 922</b>	4 989
Frais bancaires et de paie	<b>4 313</b>	2 400
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>801</b>	1 636
	<b>909 253</b>	767 388
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT PRODUITS DE PLACEMENTS</b>	<b>(236 953)</b>	336 390
<b>PRODUITS DE PLACEMENTS</b> (note 15)	<b>334 180</b>	(388 340)
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(571 133) \$</b>	724 730 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<b>Affectation d'origine interne (note 12)</b>	<b>Dotation (note 13)</b>	<b>Non affecté</b>	<b>2022 Total</b>	<b>2021 Total (redressé)</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>					
Déjà établi	<b>1 697 615 \$</b>	<b>650 215 \$</b>	<b>907 319 \$</b>	<b>3 255 149 \$</b>	2 121 842 \$
Redressement d'exercices antérieurs (note 2)	-	-	<b>(89 077)</b>	<b>(89 077)</b>	-
Redressé	<b>1 697 615</b>	<b>650 215</b>	<b>818 242</b>	<b>3 166 072</b>	2 121 842
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(91 381)</b>	-	<b>(479 752)</b>	<b>(571 133)</b>	724 730
Dotation (note 13)	-	<b>316 778</b>	-	<b>316 778</b>	319 500
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>1 606 234 \$</b>	<b>966 993 \$</b>	<b>338 490 \$</b>	<b>2 911 717 \$</b>	3 166 072 \$



**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**BILAN**

**AU 30 JUIN 2022**

	<b>2022</b>	2021 (redressé)
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Trésorerie	<b>772 014 \$</b>	609 698 \$
Débiteurs (note 5)	<b>39 791</b>	132 572
	<b>811 805</b>	742 270
<b>PLACEMENTS</b> (note 6)	<b>2 776 126</b>	3 167 344
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b> (note 7)	<b>12 533</b>	12 679
<b>ACTIF INCORPOREL</b> (note 8)	<b>22 967</b>	20 174
	<b>3 623 431 \$</b>	3 942 467 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**BILAN**

**AU 30 JUIN 2022**

	<b>2022</b>	2021 (redressé)
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 9)	<b>212 242 \$</b>	233 858 \$
Apports reportés (note 10)	<b>459 472</b>	502 537
	<b>671 714</b>	736 395
<b>DETTE À LONG TERME</b> (note 11)	<b>40 000</b>	40 000
	<b>711 714</b>	776 395
<b>ACTIF NET</b>		
<b>AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE</b> (note 12)	<b>1 606 234</b>	1 697 615
<b>DOTATION</b> (note 13)	<b>966 993</b>	650 215
<b>NON AFFECTÉ</b>	<b>338 490</b>	818 242
	<b>2 911 717</b>	3 166 072
	<b>3 623 431 \$</b>	3 942 467 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022**

	<b>2022</b>	2021 (redressé)
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<b>(571 133) \$</b>	724 730 \$
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Variation de la juste valeur des placements	<b>534 880</b>	(300 535)
Apports en actions	<b>(15 324)</b>	(15 331)
Amortissement des immobilisations corporelles	<b>801</b>	1 636
Amortissement de l'actif incorporel	<b>6 922</b>	4 989
	<b>(43 854)</b>	415 489
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement (note 16)	<b>28 100</b>	(196 474)
	<b>(15 754)</b>	219 015
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition de placements	<b>(577 836)</b>	(1 280 022)
Produit de cession de placements	<b>449 498</b>	578 370
Acquisition d'immobilisations corporelles	<b>(655)</b>	-
Acquisition d'actif incorporel	<b>(9 715)</b>	(15 117)
	<b>(138 708)</b>	(716 769)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de la dette à long terme	-	40 000
Dotations	<b>316 778</b>	319 500
	<b>316 778</b>	359 500
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>162 316</b>	(138 254)
<b>TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>609 698</b>	747 952
<b>TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>772 014 \$</b>	609 698 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2022**

---

**1. Statuts et nature des activités**

L'organisme, constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est un organisme sans but lucratif qui a pour mission de recueillir des donations et d'octroyer des bourses aux étudiants du « Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec » (Conservatoire) ainsi que de soutenir des projets pédagogiques du Conservatoire. Il est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.

**2. Redressement d'exercices antérieurs**

Au cours de l'exercice, l'organisme a découvert que des frais courus, relatif à des bourses d'un montant de 89 077 \$, engagés dans l'exercice 2021, n'avaient pas été comptabilisés. En conséquence, le solde de l'actif net au 1er juillet 2021 a été diminué de 89 077 \$ et les états financiers de 2021 ont été redressés. Les charges à l'état des résultats de l'exercice 2021 ont été augmentés de 89 077 \$ et les frais courus ont été augmentés du même montant.

**3. Principales méthodes comptables**

Les états financiers ont été établis selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL). Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

**Estimations comptables**

La préparation des états financiers conformément aux NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Constatation des produits**

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports sont principalement constitués de dons et de fonds amassés lors d'activités-bénéfice et de financement. Les apports affectés sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont d'abord comptabilisés à titre d'apports reportés et sont ensuite constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges auxquelles ils étaient destinés sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports reçus en dotations sont constatés à titre d'augmentation directe de l'actif net au cours de l'exercice.

Les apports reçus sous forme de fournitures et de services sont comptabilisés lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et services pour son fonctionnement régulier.

Les apports reçus en immobilisations corporelles ou en actions sont comptabilisés à la juste valeur à la date de l'apport.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice et les produits de dividendes et les distributions sont comptabilisés lorsqu'ils sont déclarés par la société émettrice des actions. Concernant les placements évalués à la juste valeur, l'organisme a présenté les produits d'intérêts et de dividendes ainsi que les distributions, distinctement de la variation de la juste valeur des placements.

#### **Conversion de devises**

L'organisme utilise la méthode temporelle pour la conversion de ses opérations libellées en monnaies étrangères. Les éléments d'actif et de passif monétaires et les éléments d'actif non monétaires comptabilisés à leur valeur de marché et dont le prix de marché est fixé en devises sont convertis au cours de change à la date de clôture. Les autres éléments d'actif et de passif sont convertis au cours de change en vigueur à la date de l'opération. Les produits et les charges, à l'exception du coût de l'amortissement qui est converti au cours d'origine, sont convertis au cours moyen de l'exercice. Les gains et pertes de change sont inclus dans les résultats de l'exercice.

### **3. Principales méthodes comptables (suite)**

#### **Instruments financiers**

##### *Évaluation initiale*

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à leur juste valeur. Ceux créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à leur juste valeur.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme dans le cadre de l'opération.

##### *Évaluation ultérieure*

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les résultats de la période où elles se produisent.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de la trésorerie et des débiteurs (à l'exception des dons à recevoir d'un administrateur et des avances à un administrateur).

Les dons à recevoir d'un administrateur et les avances à un administrateur sont comptabilisés au coût.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur se composent des placements.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs (à l'exception des sommes à remettre à un organisme apparenté) et de la dette à long terme.

Les sommes à remettre à un organisme apparenté sont comptabilisées au coût.

### 3. Principales méthodes comptables (suite)

#### Instruments financiers (suite)

##### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût ou au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

##### *Dépréciation*

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements à court terme dont l'échéance n'excède pas trois mois à compter de la date d'acquisition et qui ne sont pas affectés à des garanties.

#### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 3 ans.

L'œuvre d'art n'est pas amortie.

**3. Principales méthodes comptables (suite)**

**Actif incorporel**

L'actif incorporel est comptabilisé au coût. Il est amorti en fonction de sa durée de vie utile selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 5 ans.

**4. Modification de méthode comptable**

**Instruments financiers - instruments financiers créés ou échangés  
dans une opération entre apparentés**

L'organisme a adopté les modifications au chapitre 3856, Instruments financiers, relatives à la comptabilisation des instruments financiers créés ou échangés dans une opération entre apparentés

Ces nouvelles exigences prévoient principalement qu'un tel instrument financier soit initialement évalué au coût. Ce coût dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur. Sinon, son coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'organisme. L'évaluation ultérieure dépend de la méthode utilisée initialement et sera généralement le coût, diminué pour tenir compte de la dépréciation, ou la juste valeur.

Conformément aux dispositions transitoires, de tels instruments financiers qui existent à la date de première application, soit le 1er juillet 2021, sont évalués comme suit. Le coût d'un instrument assorti de modalités de remboursement est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur à la date d'ouverture de la première période présentée à titre comparatif, soit le 1er juillet 2020. Le coût d'un instrument qui n'est pas assorti de modalités de remboursement est réputé correspondre à sa valeur comptable selon les états financiers de l'organisme, déduction faite des pertes de valeur, à cette même date. La juste valeur d'un instrument qui est un placement dans des actions cotées sur un marché actif est déterminée à cette même date.

L'adoption de ces nouvelles exigences n'a eu aucune incidence sur les états financiers de l'organisme.



**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2022**

**5. Débiteurs**

	<b>2022</b>	2021
Dons à recevoir	<b>21 850 \$</b>	96 458 \$
Dons à recevoir - administrateur	<b>1 600</b>	-
Taxes à la consommation à recevoir	<b>14 066</b>	7 309
Aide gouvernementale à recevoir	-	28 805
Avances à un administrateur, sans intérêts	<b>2 275</b>	-
	<b>39 791 \$</b>	132 572 \$

**6. Placements, à la juste valeur**

	<b>2022</b>	2021
Obligations gouvernementales, municipales et de sociétés canadiennes, et fonds d'obligations, à divers taux et échéances	<b>1 130 706 \$</b>	1 113 020 \$
Actions et fonds d'actions américaines et internationales, et autres placements cotés en Bourse	<b>948 185</b>	1 363 949
Actions et fonds d'actions canadiennes cotés en Bourse	<b>697 235</b>	690 375
	<b>2 776 126 \$</b>	3 167 344 \$

**7. Immobilisations corporelles**

	<b>2022</b>		2021	
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	Valeur nette
Œuvre d'art	<b>12 000 \$</b>	-	<b>12 000 \$</b>	12 000 \$
Équipement informatique	<b>4 138</b>	<b>3 605</b>	<b>533</b>	679
	<b>16 138 \$</b>	<b>3 605 \$</b>	<b>12 533 \$</b>	12 679 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2022**

**8. Actif incorporel**

			<b>2022</b>	2021
	<b>Coût</b>	<b>Amortissement cumulé</b>	<b>Valeur nette</b>	Valeur nette
Site Web	<b>50 059 \$</b>	<b>27 092 \$</b>	<b>22 967 \$</b>	20 174 \$

**9. Créditeurs**

	<b>2022</b>	2021 (redressé)
Fournisseurs et frais courus	<b>100 375 \$</b>	153 516 \$
Sommes à remettre à un organisme apparenté	<b>78 080</b>	53 643
Salaires et vacances à payer	<b>32 912</b>	25 833
Sommes à remettre à l'État	<b>875</b>	866
	<b>212 242 \$</b>	233 858 \$

**10. Apports reportés**

Les apports reportés sont des dons et des fonds amassés lors d'activités-bénéfice et de financement destinés à être remis en bourses et en soutien à des projets pour des établissements en particulier du Conservatoire. Certains sont aussi affectés à des types de bourses ou de projets en particulier et non à des établissements. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>2022</b>	2021
Solde au début	<b>502 537 \$</b>	746 711 \$
Apports reportés durant l'exercice	<b>267 518</b>	257 583
Montant constaté à titre de produits d'activités-bénéfice et de financement de l'exercice	<b>(310 583)</b>	(501 757)
Solde à la fin	<b>459 472 \$</b>	502 537 \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2022**

**11. Dette à long terme**

	<b>2022</b>	2021
Emprunt, garanti par le gouvernement du Canada, sans intérêts et sans modalités de remboursement avant le 31 décembre 2023	<b>40 000 \$</b>	40 000 \$

L'emprunt est assorti d'une clause d'incitatif au remboursement anticipé. Le créancier a l'intention de renoncer auprès de la société au remboursement d'un montant de 20 000 \$, si un remboursement de 40 000 \$ est effectué au plus tard le 31 décembre 2023. Étant raisonnablement certaine de rembourser un montant de 40 000 \$ d'ici le 31 décembre 2023 l'organisme a comptabilisé, au moment de l'emprunt, un montant de 20 000 \$ aux résultats à titre de produits de subventions.

Les versements en capital à effectuer au cours des deux prochains exercices sont les suivants :

2023	-	\$
2024	40 000	\$

**12. Affectation d'origine interne**

L'organisme a décidé d'affecter une partie de son actif net à des établissements en particulier du Conservatoire. Une partie de l'actif net est également affectée à la pérennité de l'organisme. Finalement, une partie de l'actif net est affectée à titre de fonds perpétuel en lien avec la dotation reçue au cours des deux derniers exercices (note 13). Les variations survenues dans le solde de l'affectation d'origine interne pour l'exercice sont les suivantes :

	<b>Affecté aux établissements</b>	<b>Pérennité</b>	<b>Perpétuel</b>	<b>Total</b>
Solde au début	397 615 \$	800 000 \$	500 000 \$	<b>1 697 615 \$</b>
Affectations de l'exercice	-	(500 000)	500 000	-
Utilisations de l'exercice	<b>(91 381)</b>	-	-	<b>(91 381)</b>
Solde à la fin	306 234 \$	300 000 \$	1 000 000 \$	<b>1 606 234 \$</b>

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2022**

---

**13. Dotation**

La dotation de l'exercice est composée d'une aide gouvernementale reçue du ministère de la Culture et des Communications d'un montant de 316 778 \$ (319 500 \$ reçu en 2020), dans le but d'encourager la capitalisation à perpétuité de dons et contributions recueillis par l'organisme. Le montant reçu a été investi dans un compte de placement en août 2022 et seuls les produits générés pourront être utilisés dans les activités courantes de l'organisme.

**14. Attributions**

	<b>2022</b>	2021
Bourses	<b>284 895 \$</b>	354 070 \$
Soutien aux projets pédagogiques du Conservatoire	<b>171 940</b>	13 384
Instruments de musique	<b>13 027</b>	28 209
Fonds d'urgence pour l'excellence	<b>5 066</b>	410
	<b>474 928 \$</b>	396 073 \$

**15. Produits de placements**

	<b>2022</b>	2021
Dividendes et distributions	<b>199 330 \$</b>	87 570 \$
Intérêts	<b>1 370</b>	235
Variation de la juste valeur des placements	<b>(534 880)</b>	300 535
	<b>(334 180) \$</b>	388 340 \$

**16. Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement**

	<b>2022</b>	2021 (redressé)
Débiteurs	<b>92 781 \$</b>	(54 302) \$
Créditeurs	<b>(21 616)</b>	102 002
Apports reportés	<b>(43 065)</b>	(244 174)
	<b>28 100 \$</b>	(196 474) \$

**FONDATION DU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE  
ET D'ART DRAMATIQUE DU QUÉBEC**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**30 JUIN 2022**

---

**17. Opérations entre apparentés**

L'organisme et le Conservatoire coordonnent leurs actions en ce qui a trait à l'octroi des bourses et au soutien aux activités pédagogiques. Deux représentants du Conservatoire siègent à titre de membre d'office sur le conseil d'administration de l'organisme.

Le Conservatoire offre à titre gratuit à l'organisme l'utilisation de ses locaux et ce, depuis plusieurs années.

Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités et sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie établie et acceptée par les apparentés.

**18. Instruments financiers - risques financiers**

Les risques importants découlant d'instruments financiers auxquels l'organisme est exposé au 30 juin 2022 sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux débiteurs. La société consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

**Risque de liquidité**

L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard à ses crédateurs et à sa dette à long terme.

**Risque de change**

L'organisme détient un actif en monnaie étrangère. Par conséquent, cet élément d'actif est exposé aux fluctuations des devises. L'actif exprimé en dollars US et converti en dollars canadiens au bilan est de 172 \$ en trésorerie (172 \$ en 2021).

**18. Instruments financiers - risques financiers (suite)**

**Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. L'organisme est exposée au risque de prix autre en raison de ses placements dans des actions cotées en Bourse dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**19. Chiffres comparatifs**

Certains chiffres de l'exercice 2021 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2022.